



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2022/018

Genève, le 24 mars 2022

CONCERNE:

Vingtième session de la Conférence des Parties

1. Conformément à l'Article XI, paragraphe 4, de la Convention, la Conférence des Parties devrait décider à sa 19^e session, qui se tiendra à Panama (Panama), du 14 au 25 novembre 2022, du lieu où se déroulera sa 20^e session, qui se tiendra probablement en 2025. Les Parties souhaitant accueillir la 20^e session devraient l'annoncer officiellement au cours de la session à Panama par l'entremise d'un représentant officiel dûment mandaté.
2. Si plusieurs Etats proposent d'accueillir la 20^e session, la Conférence des Parties choisira le pays hôte par un vote au scrutin secret.
3. Le Secrétariat invite les Parties souhaitant éventuellement accueillir la 20^e session de la Conférence des Parties à l'en informer. Il leur fournira un exemplaire du *Mémoire d'accord* devant être signé par le pays hôte et le Secrétariat, et une copie de la *Liste des besoins* provisoire, qui fait partie intégrante du mémorandum d'accord.